

# Editorial

Autor(en): **A.W.K.**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer**

Band (Jahr): **6 (1967-1968)**

Heft 24

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

5042



Publié sous les auspices de la Conférence des Présidents et Délégués des Sociétés Suisses de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg

## MONSIEUR JEAN-LOUIS PAHUD, AMBASSADEUR DE SUISSE, NOUS A QUITTES

Il est une tradition dans la Carrière que ses membres soient appelés à se déplacer, et M. J.L. Pahud, arrivé à Bruxelles début 1963, vient de nous quitter pour prendre ses nouvelles fonctions d'Ambassadeur au Mexique, en Haïti, en République Dominicaine et en Jamaïque avec résidence à Mexico.

En guise d'adieux, nous aimerions donner ici quelques extraits du discours prononcé le 28 juin dernier par M. E. WAGNER, au nom de la Communauté Suisse de Belgique.

Après un bref rappel de l'activité efficace et complexe déployée par M. Pahud au Caire, M. Wagner poursuit : « Vous avez trouvé à Bruxelles une atmosphère très différente, physiquement plus sereine, qui vous a permis de représenter notre pays auprès de Sa Majesté le Roi Baudouin et du gouvernement belge dans des conditions tra-

ditionnelles. Et pourtant, ce ne sont pas les difficultés qui vous ont manqué. Les circonstances ont voulu que, des mois durant, vous avez dû personnellement faire face à des tâches multiples, ce dont les milieux industriels suisses de Belgique, avec lesquels vous n'avez cessé d'être en rapports étroits, vous sont particulièrement reconnaissants.

Vous avez bien voulu, d'autre part, favoriser les arts et les artistes suisses, en contribuant à leur rapprochement avec les milieux belges.

La vie de notre communauté et celle des groupements créés à Anvers et Charleroi, à Liège et Bruxelles, ne vous ont pas laissé indifférent. Les uns et les autres, nous avons trouvé dans cette maison une oreille attentive à nos soucis, à nos difficultés et à nos activités. De tout ceci, nous vous disons merci, et formulons tous nos vœux pour le nouveau poste qui vous a été proposé. Monsieur l'Ambassadeur, avec nos regrets de vous voir partir, nous vous présentons nos souhaits pour un bon voyage. »

## BIENVENUE AU NOUVEL AMBASSADEUR DE SUISSE ET A MADAME PHILIPPE ZUTTER



Monsieur **Philippe Zutter** est arrivé à Bruxelles fin septembre et présentera prochainement ses lettres de Créances auprès de Sa Majesté le Roi Baudouin.

M. Zutter est né en 1904 à Neuchâtel, dont il est originaire. Il passa sa jeunesse à Bevaix et fit ses études classiques gréco-latines dans sa ville natale. Il choisit ensuite le droit (Universités de Neuchâtel et de Vienne) et obtint son brevet d'avocat en 1930. La même année, il entra au

Département Politique, section de la Société des Nations. M. Zutter fonctionna comme secrétaire de M. Motta, durant cinq assemblées générales de la SDN à Genève.

En 1935, il devint 2ème secrétaire de Légation à Bucarest, en 1939, 1er secrétaire de Légation à Buenos Aires et en 1943, Conseiller de Légation, puis, dès avril, chargé d'Affaires d'abord ad interim, puis en pied, à Santiago du Chili où il ouvre et dirige la mission diplomatique pendant 3 ans et demi. En 1946, de retour à Berne, au Service des organisations internationales, M. Zutter en est nommé le chef, dès que ce Service est transformé en Division. Il participe à de nombreuses conférences internationales en qualité de chef de délégation.

En 1952, il devint Ministre, puis Ambassadeur en Espagne, et depuis 1959, jusqu'à sa nomination à Bruxelles, M. Zutter fut Ambassadeur de Suisse à Rome.

Monsieur et Madame Zutter ont 2 enfants, dont une fille mariée, et nous tenons à signaler que notre Ambassadeur porte un intérêt actif à toutes les questions intellectuelles et spirituelles : philosophie, histoire des religions, art (sur-tout peinture et musique).

Le Courrier Suisse tient à adresser à Monsieur l'Ambassadeur et à Madame Zutter ses vœux les plus déferents pour un plein succès de leur mission et un séjour agréable en Belgique.

La Commission de Rédaction.

## EDITORIAL

Le 45me Congrès des Suisses de l'étranger vient de tenir ses assises à Lugano. Nos lecteurs trouveront ailleurs le compte-rendu des séances et des manifestations qui se déroulent toujours selon des rites un peu trop immuables. Notre propos ici a pour objet de vous faire part de quelques impressions dont notre communauté pourrait ti-

rer profit en attendant que se précisent les changements et les compléments à apporter au sein du Secrétariat des Suisses de l'étranger.

Une première impression domine. C'est l'ampleur des tâches qui lui sont dévolues et le manque de personnel pour y faire face. Il ne faut donc pas s'attendre à ce que les choses avancent vite, au contraire, il faudra s'armer de patience et c'est peut-être mieux. Une certaine décan-

Retour éventuel :  
2, rue Philippe-le-Bon  
BRUXELLES 4

OFFERT PAR



112 rue Royale  
BRUXELLES 1

tation amènera plus de clarté dans les questions à traiter qui sont proprement de son ressort et permettra de mieux préciser leur ordre d'urgence.

Une seconde impression qui vient au secours de la première, c'est la satisfaction ressentie à l'annonce qu'il y aura bientôt en fonction un nouveau directeur assurant la coordination des activités du Secrétariat au travail duquel il faut par ailleurs rendre un hommage mérité. Une troisième impression nous est laissée par le magnifique travail de Mme Dr S. Arnold qui a organisé l'enquête effectuée par l'ECHO, la revue des Suisses de l'étranger et en a tiré des conclusions (il en sera question en détail dans notre prochain Courrier), qui rejoignent dans les grandes lignes les indications recueillies à l'occasion du sondage d'opinion organisé par le Groupe de travail et dont vous trouverez plus loin les commentaires.

Du point de vue de l'information entre autres, nos lecteurs souhaiteraient un bulletin plus étoffé à parution plus fréquente. La commission de rédaction doit une fois de plus faire face à deux problèmes qu'elle connaît bien, au moment où le COURRIER SUISSE entre dans sa sixième année. Elle va proposer la constitution d'une commission élargie qui sera chargée d'une part d'étudier l'extension de la collaboration à notre organe, d'autre part de revoir le problème du financement. Ce qui existe, est évidemment perfectible, mais sans vouloir préjuger de l'avenir, il nous semble que les améliorations souhaitées dépendront essentiellement de l'intérêt réel manifesté par notre communauté au développement de l'information, indépendamment de l'effort qui doit être entrepris en Suisse même dans ce domaine.

Notre communauté est appelée à prendre davantage conscience des tâches à accomplir, que ce soit à propos de l'avenir de notre bulletin ou de l'organisation même de ses rouages. Au point où nous en sommes, mieux vaut donc résoudre dans notre cadre les problèmes qui nous sont posés en y apportant des solutions valables. AIDE-TOI, LE CIEL T'AIDERA !

awk.

## L'ENQUETE DU « COURRIER SUISSE » EN CHIFFRES

Le questionnaire qui accompagnait le numéro de mai du « Courrier » a été distribué à environ 3.000 familles suisses établies en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg. Il nous semble superflu de revenir sur le but de ce sondage exposé dans ces colonnes, et nous passons immédiatement à son examen statistique.

Le groupe de travail a reçu 129 réponses, ce qui correspond à 4,3% des formulaires remis : c'est peu, mais c'est suffisant pour lui donner une idée des désirs et aspirations de nos compatriotes.

I. — L'étude de la répartition régionale donne les résultats suivants.

Arrondissement consulaire de Bruxelles (toute la Belgique sauf les provinces d'Anvers et du Limbourg) : 110.

Arrondissement consulaire d'Anvers (provinces d'Anvers et du Limbourg) : 15.

Grand-Duché de Luxembourg : 4.

En ce qui concerne le sexe, 26 réponses émanent de **dames (21%)** et 103 d'**hommes (79%)**.

L'examen de l'âge de ceux qui ont répondu est intéressant et instructif :

21 à 30 ans : 22, soit 17 %	} 39 %
31 à 40 ans : 21, soit 17 %	
41 à 50 ans : 35, soit 27 %	
51 à 60 ans : 8, soit 6 %	
61 à 70 ans : 26, soit 20 %	
plus de 70 ans : 17, soit 13 %	

Nous n'avons trouvé aucune réponse de lecteurs de moins de 20 ans, ce qui conduit à la déduction que, soit les jeunes n'ont pas été touchés par le Courrier, soit que c'est le chef de famille qui a répondu, ce qui semble être le cas.

II. — Relations avec les instances officielles suisses en Belgique.

L'unanimité reconnaît la courtoisie, la compétence, le dévouement de tous.

III.

	Oui	Non	Sans
Etes-vous affilié à une société ?	71 (55 %)	54 (42 %)	4
Désirez-vous vous affilier ?	21	21	10

Parmi les motifs de non affiliation, l'on note l'absence d'informations sur les groupements, la résidence trop éloignée, les nécessités du travail et enfin, chez de nombreux jeunes, le désir d'entrer en contact avec d'autres milieux que les milieux suisses à l'heure où se fait l'Euro-pe.

Nos lecteurs semblent avoir été embarrassés par la question relative à un éventuel regroupement des sociétés. Seuls 40% répondent et encore les opinions sont très partagées (24 contre 25).

IV.

	Oui	Non	Sans
Désirez-vous être mieux informé sur la vie en Suisse ?	66	16	—
Désirez-vous être informé sur la vie des autres communautés suisses ?	84	26	19
Estimez-vous que le peuple suisse est suffisamment informé sur la 5e Suisse ?	20	84 (65 %)	25

En ce qui concerne les moyens à utiliser pour une meilleure information, 66 donnent la préférence à un périodique alors que 25 souhaitent l'être par le truchement de la radio.

Nos compatriotes sont logiques avec eux-mêmes et sont prêts à souscrire un abonnement (76 voix pour, 23 contre, 30 abstentions). Il en est de même pour la création éventuelle d'un secrétariat permanent : 50% des réponses lui sont favorables et l'estiment utile et sont d'accord de le soutenir de leurs deniers.

V. — Le « Courrier Suisse » réunit la quasi unanimité des suffrages : 108 lecteurs se déclarent satisfaits, 5 non et 16 restent muets. C'est ici l'occasion d'adresser nos chaleureux remerciements à l'équipe rédactionnelle au nom de la communauté pour son dévouement. La rubrique « La Suisse en bref » récolte le maximum d'éloges. Sur 69 suggestions exprimées quant aux modifications éventuelles à apporter, 43 désireraient une parution plus fréquente de notre bulletin, 16 proposent de nouvelles rubriques et 8 une autre présentation. Conséquents avec eux-mêmes, les lecteurs sont disposés dans une proportion de 60% de souscrire un abonnement.

VI. — Enfin, en ce qui concerne la dernière question, celle de savoir si dans l'éventualité de l'octroi ultérieur des droits politiques, nos compatriotes les exerceraient, les résultats s'établissent comme suit :

de temps à autre	27 %
jamais	3 %
régulièrement	70 %

L'enquête a apporté au groupe de travail une quantité appréciable de suggestions, de propositions, qui vont être étudiées; certaines méritent un examen avec le S.S.E. à Berne.

Avant de terminer ce bref compte-rendu, nous tenons à exprimer notre sincère reconnaissance à tous ceux et à toutes celles qui ont pris la peine de répondre à notre questionnaire et les assurer qu'au cours des prochains mois, leurs propositions seront étudiées soigneusement.

Mais un grand problème reste posé au groupe de travail : si les 4,3% ont exprimé leur opinion, qu'elle est celle des 95,7% restants...

C. A.